



Pourquoi je dois payer une pension alors que je travaille pas?

Par **Bahialida**, le 24/12/2015 à 18:43

Bonjour,

J'habite loin de la France, j'ai perdu la garde de mon fils,
Je dois 200euros comme pension alimentaire, je ne peux pas payer
Je ne travaille pas, notre Avocat me demande les revenus
De mon 2eme mari. Est ce que c' est normal que le juge demande
Les revenus de mon mari? Mon mari refuse de se mêler et refuse
De donner ses revenus.

Qu est ce que je dois donner comme justifs? Rien n'ai a mon nom je n'ai pas de compte
bancaire non plus. Tout est payé par mon mari.

Par **Quennegonde**, le 24/12/2015 à 19:54

C'est votre enfants, vous avez l'OBLIGATION de les éduquer et contribuer à leur entretien.
Quand on fait des enfants, on les assume. Le jour où votre âge sera très avancé, que vous
aurez perdu toutes vos forces physiques, vous serez très fiers (votre mari et vous) de recevoir
des virements bancaires d'argents réguliers et importants de votre enfant; qui aurait réussi sa
vie (s'il devient ingénieur, ministre ou docteur). Car lui aussi aurait l'OBLIGATION de vous
entretenir après. Ça marche dans les 2 sens : si vous refusez de payer, lui aussi plus tard
refuserait de vous aider... Et la justice donnerait raison à votre enfant, il sera libre de ne rien
vous devoir financièrement, car vous l'aurez négligé et mise de côté. Le Tribunal lui donnerait
RAISON et vous ne pourrez plus rien faire pour le récupérer. Réfléchissez bien. Votre enfants
c'est une partie de vous-même.

Par **Bahialida**, le 24/12/2015 à 21:00

Qui vous a dit que j'ai abandonné mon fils?? Il y'a 6 mois il vivait avec moi, son père voulait le
prendre à son charge c'est bien, mais sauf que je ne peux pas payer la pension, car mon
2eme mari qui payait pour toute la famille.

Je ne vois pas le rapport de ta réponse avec mon pbl?? Vous êtes très offensif.

Et qui vous a dit que je n'ai pas assumé mon enfant jusqu'à 8ans? Qui travaillait de 6h du
matin a 6h du soir ??il etait ou le papa a ce moment la?? Tranquille au chaud avec sa petite
copine et 50 euro de pension.Vous ne connaissez pas ma vie donc si vous n'avez pas de

conseil juridique merci de ne pas repondre et laissez les gens compétants le faire.

Par **youris**, le **25/12/2015** à **11:07**

bonjour,

le juge a décidé que vous deviez verser une pension alimentaire de 200 €, si vous n'étiez pas d'accord, vous pouviez faire appel, sinon le jugement est exécutoire.

il a fixé ce montant, en fonction de vos possibilités et des besoins de votre enfant dont vous devez assurer l'entretien.

même si vous ne travaillez pas, votre enfant a besoin d'être nourri, habillé...

si vous ne payez pas la pension alimentaire, son père pourra demander à un huissier de recouvrer la somme y compris au moyen de saisies.

le juge demande les revenus de votre foyer donc il lui faut connaître les revenus de votre mari. si votre mari refuse, le juge en tiendra compte dans sa décision et sans doute pas dans un sens favorable pour vous.

quand votre mari vous a épousé, il savait que aviez une enfant dont vous deviez verser une pension alimentaire.

salutations

Par **Bahialida**, le **26/12/2015** à **21:40**

Merci pour votre réponse, juste à signaler que le juge a décidé les 200 sans regarder mes possibilités ils ont décidé car mon ex a demandé. Je ne comprend pas la justice française qui juge sans vérification. Tu m'étonnes qu'ils sont débordé.

Bon merci, j'ai décidé à ne pas faire appel mon mari ne veut pas payer ni l'avocat ni les 200. Il trouve que ce n'est pas normal de payer la pension à un enfant qui n'est pas le sien.

salutation

Par **janus2fr**, le **27/12/2015** à **10:23**

Bonjour,

On vous demande les revenus de votre mari pour calculer votre niveau de charge à vous. Ce n'est pas pour faire payer votre mari !

Vous comprenez bien que si, par exemple, vous avez un revenu de 500€ mensuel et devez assumer seule un loyer de 450€, c'est très différent de si vous êtes mariée et que votre mari a un revenu de 3000€ en plus de vos 500€.

Dans le premier cas, vous ne pourriez pas verser les 200€ de pension puisque, une fois le loyer payé, il ne vous resterait que 50€ alors que dans le second cas, il sera considéré que votre mari paie la plus grosse partie du loyer et que donc, sur vos 500€ de revenus, vous pouvez consacrer 200€ à la pension.

Donc contrairement à ce que vous pensez, le juge étudie bien la situation, et que pour cela il a besoin de toutes les données, dont les revenus et les charges de votre couple et pas de seulement vous-même.

Par **youris**, le **27/12/2015** à **10:39**

comme vous avez refusé de donner les revenus de votre mari, le juge n'a pas pu vérifier les revenus de votre foyer et vous n'avez pas fait appel.

donc vous êtes mal fondée à vous plaindre.

que votre mari ne veuille pas payer pour votre fille, c'est votre problème de couple mais pas celui du juge.

Par **Bahialida**, le **27/12/2015** à **15:29**

Youris, je ne travaille pas du tout, je ne peut pas lui présente un papier qui n'existe pas, je ne paye pas d'impôts, je n'ai pas un compte bancaire. Il faut que le juge mènent son enquête pour vérifier.

En plus les juges exigent le présence d'un Avocat pour donner un papier, on a l'impression que c'est l'industrie entre avocat et juge, l'avocat ne renseigne pas sur les papaiers qu'il faut présenter dès le début pour payer plus et le juge renvoie le dossier et exige un avocat, c'est tout un business que je ne peut pas payer.

En plus de tout ca mon mari paye le vol 3fois par ans pour que mon fils vient me voir. Et ils le savent. Oui je sais c'est mon problème mais aussi il faut que le juges comprennent que je ne suis pas une banque et je fais ce que je peux.